– MARCHÉ DE FOURNITURES–

FOURNITURE DE PALANS A CHAINE POUR LE STUDIO JEAN PIERRE VINCENT DU THEATRE NATIONAL DE STRASBOURG

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (CCTP)
(Lot n°1)

Date et heure limites de réception des offres :
Le 16 octobre 2026 à 12 h 00, heure locale

Théâtre National de Strasbourg
1, avenue de la Marseillaise
CS 40184
67005 Strasbourg Cedex

Numéro du marché
M26_TNS_05

PRÉAMBULE

Le Théâtre national de Strasbourg (TnS) est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) directement rattaché au ministère de la Culture par décret du 31 mai 1972 ainsi qu'au ministère des Finances et est le seul théâtre national au rayonnement international implanté en région. Sur trois sites cohabitent des salles de spectacles, une École Supérieure d'Art Dramatique, des salles de travail et de répétitions, des locaux administratifs, des ateliers de création des décors et des costumes.

A. OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

Dans le cadre de la modification du Gril du Studio Jean Pierre Vincent, le Théâtre national de Strasbourg, souhaite acquérir 36 palans à chaîne. Cette salle est un lieu de création et de diffusion de spectacles. Elle accueille le Théâtre et l'École du TnS.

C'est un lieu aux multiples configurations pour le public, ce qui implique une grande modularité pour les possibilités d'accroches.

Actuellement, les accroches possibles se résument à une résille fixe.

1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de :

- 36 palans à chaine D8+ d'une CMU de 125 kg, la chaine de levage aura une longueur de 8m et d'une vitesse de 4m/minute. L'ensemble sera livré au TnS ;
- La fourniture de la mallette pouvant tester les freins des palans (en option).

Le présent document définit les caractéristiques techniques requises afin de répondre aux exigences et matériels déjà présents avec lesquels il devra être compatible.

2. Mode de passation et forme du contrat

Le marché est passé selon une procédure adaptée. Il est soumis aux dispositions des articles L2123-1, R.2123-1 du Code de la commande publique.

B. DESCRIPTION DU BESOIN

1. Textes généraux de références

L'ensemble des prestations décrites au présent projet seront réalisées suivant les réglementations et normes en vigueurs, notamment sans que la liste soit exhaustive :

- Norme NF-EN 17206 relatives à la machinerie scénique
- Norme En 14 492-2
- Règles de sécurité incendie applicables aux ERP, arrêté du 25 juin 1980
- Règles de sécurité incendie applicables aux établissements recevant des travailleurs, décret n°2008-244 du 7 mars 2008
- Règlement d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, arrête du 1er août 2006 et décret n°2006-555 du 17 mai 2006 relatifs aux établissements recevant du public
- Réglementation acoustique en vigueur
- Eurocodes
- Règles D.T.U
- Normes N.F
- Avis techniques ou équivalents

2. Cadre, normes et réglementations spécifiques

2.1. Étendue des prestations

Les prestations attendues sont la fourniture et la livraison de 36 palans à chaîne.

2.2. Règles de calcul - Surcharges

L'ensemble des palans à chaine auront une CMU de 125 kg. Ces palans seront calibrés pour une surcharge admissible de +10%.
Les CMU communiquées s'entendent avec les coefficients de sécurité en vigueur et répondent à la norme D8+

2.3. Description des palans à chaine

36 palans à chaine :
-vitesse 4m/minute
- CMU 125 kg
- Crochet en tête du palan
- Longueur de la chaine de levage : 8m
- Crochet à l'extrémité de la chaine de levage
-Double freins
- Répondant à la norme D8+
- Alimentation directe en triphasé
- Connection électrique par fiche mâle P17 16 A triphasé (3P+T)
- Fonctionnement du palan tête en haut ou en bas

OPTION :
- Système permettant le contrôle des freins

2.4. Mallette de test des freins des palans

La fourniture d'une mallette qui permette de faire fonctionner un palan individuellement et le contrôle des deux freins individuellement.
Cette mallette sera équipée à minima :

- D'un sélecteur montée/descente
- D'un arrêt d'urgence
- D'un sélecteur pouvant tester les deux freins indépendamment
- D'une embase mâle pour l'alimentation de la mallette P17 16 A/tetra
- D'une fiche femelle pour alimenter le moteur testé

- Le connecteur pouvant tester les freins des moteurs

2.5. Commandes des palans

La commande des palans n'est pas concernée dans le présent lot.

2.6. Finition / Peinture

Les palans seront de préférence de couleur noire.

.

2.7. Qualité et conception du matériel

Tous les équipements prescrits seront de qualité professionnelle.

Le matériel sera de composition robuste, largement dimensionné, d'un entretien et dépannage aussi aisés que possible. Les pièces métalliques susceptibles d'être attaquées sont, soit cadmiées et passivées, soit zinguées à chaud, soit chromées.

2.8. Autocontrôle des équipements

L'entreprise remettra un rapport détaillé d'autocontrôle des équipements installés avant la réception de ceux-ci avec notamment, pour tous les palans :

- Le test du frein de sécurité (protocole et résultat)
- Le test des capteurs de fin de course (protocole et résultat)
- Le test du capteur de surcharge (protocole et résultat).

2.9. Garantie

À partir de la réception des ouvrages, les palans seront garantis un an : pièces et main d'œuvre. Le réapprovisionnement en pièces de rechange sera garanti pour une période d'au moins 10 ans.

Lu et accepté

A…….le…….

Cachet et signature de l'entreprise